

Le sous-ministre

Québec, le 23 février 2012

Monsieur Gilles Pepin, maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Ville de Saint-Constant  
147, rue Saint-Pierre  
Saint-Constant (Québec) J5A 2G9

Monsieur le Maire,  
Mesdames,  
Messieurs,

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit s'assurer de la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens, et ce, en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Dans ce contexte, le ministre a désigné, le 7 avril 2011, monsieur Jasmin Paradis du Service de la vérification, pour effectuer un mandat de vérification portant sur le processus relatif à l'attribution des contrats et sur tout autre aspect lié à l'administration municipale concernant la Ville de Saint-Constant.

Le rapport de vérification produit vise à présenter les constats effectués lors du mandat et à formuler des recommandations. Ce rapport a été soumis aux dirigeants administratifs de votre Ville et les commentaires qu'ils nous ont transmis le 17 février 2012, y ont été intégrés.

À notre avis, à tous les égards importants, la Ville de Saint-Constant respecte généralement les dispositions législatives prévues à la Loi sur les cités et villes et les dispositions réglementaires en découlant pour l'attribution des contrats pour la période de janvier 2010 à mai 2011.

...2

La vérification a cependant permis de constater le non-respect des deux dispositions législatives suivantes :

- Deux contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ont été octroyés sans invitation écrite;
- La division d'un contrat en plusieurs contrats.

D'autres manquements ont aussi été constatés au cours de la vérification. Ces constatations concernent des aspects techniques de la Loi ou font référence à des pratiques de gestion. Des recommandations particulières découlant de ces constatations ont été formulées dans le rapport.

Conséquemment à ce qui précède, je m'attends à ce que le conseil municipal de Saint-Constant se saisisse des éléments et des recommandations du rapport de vérification.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère effectuera le suivi des recommandations adressées à la Ville de Saint-Constant.

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de déposer le présent rapport et de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement en la manière prescrite pour publication des avis publics de la Ville.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera dans son site Internet le rapport et les recommandations qu'il contient.

Aux fins du présent dossier, vous trouverez ci-joint une copie du rapport produit par monsieur Jasmin Paradis.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

(original signé)

Sylvain Boucher